

Extrait du procès-verbal **Délibération du Comité Syndical**

Comité Syndical du 22 septembre 2022

(Salle Sainte Barbe, rue Sainte Barbe à Sélestat)

⇒ Membres en exercice : 51 ⇒ Absents - excusés : 16
⇒ Présents ou remplacés : 35 ⇒ Procurations : 6

Développement territorial

Objet : 2022-IV-1 - Dépôt de la candidature du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat Alsace Centrale, conjointement avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, au programme LEADER 2023-2027

Rapport n° 1 présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

RÉSUMÉ

La présente délibération a vocation à autoriser le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale à répondre à l'appel à candidatures dans le cadre de la démarche LEADER afin de faire du PETR de Sélestat Alsace Centrale et de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein un futur Groupe d'Action Locale (GAL) en vue du financement d'actions et projets innovants sur le territoire d'Alsace Centrale.

La délibération a également vocation à autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la demande de subventions au titre des travaux préparatoires à la remise de la candidature.

I. RAPPORT

A) La candidature LEADER

La mesure LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) constitue un programme de soutien à des territoires ruraux et péri-urbains, cofinancés au titre du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) par l'Union Européenne dans le cadre du 2ème pilier de la PAC.

L'objectif est de favoriser un développement local équilibré qui réponde au plus près aux enjeux actuels et aux futurs défis territoriaux (mobilité, transition écologique, attractivité, etc.).

En d'autres termes, LEADER accompagnera des actions relatives à la mise en œuvre de stratégies de développement définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés constituant des GAL (Groupe d'Action Locale).

Cet accompagnement se traduira par le subventionnement de projets éligibles au regard de la stratégie établie étant précisé que le fonds communautaire octroyé pour la période 2023-2027 devrait être compris entre 1 à 2 millions d'euros par GAL retenu.

Le PETR de Sélestat Alsace Centrale, conjointement avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE), ont candidaté au premier trimestre 2022 à l'Appel à Manifestation d'Intention LEADER pour la période 2023-2027 initié par la Région Grand-Est, Autorité de gestion régionale.

Cette candidature conjointe, acceptée par l'Autorité de gestion régionale, a trouvé son fondement dans les liens étroits et historiques qui unissent les deux établissements publics, tant s'agissant de la proximité géographique que des enjeux communs des territoires qu'ils couvrent.

A l'issue de cette première phase, un appel à candidatures a été lancé pour procéder à la sélection des futurs GAL et dont les candidatures doivent impérativement être remise avant le 12 octobre 2022.

Celle-ci est irriguée par les nombreux documents cadres que compte le territoire à l'échelle du PETR (Pacte territorial de relance et de transition écologique, le plan climat air énergie, le projet alimentaire territoriale, etc.) mais aussi des Communauté de Communes (Opération de revitalisation du Territoire, Dispositif « Petites Villes de Demain », Projets de territoires, etc.).

En plus de ce corpus documentaire, différents ateliers ont été organisés pour nourrir cette réflexion. Ainsi, une cinquantaine d'acteurs de la vie associative, économique, sociale et sociétale de l'Alsace Centrale se sont réunis le 20 juillet dernier afin de partager les constats, mettre en avant les perspectives communes, les divergences, et les pistes d'évolution.

Le 6 septembre, ce sont peu ou prou ces mêmes acteurs qui se sont retrouvés pour identifier les enjeux prioritaires en Alsace centrale et poser les jalons des axes directeurs du futur GAL si la candidature devait être retenue.

A l'issue de ces ateliers, des domaines d'intervention prioritaires ont été identifiés, notamment :

- La promotion du vélo, de l'intermodalité ou des réseaux de transport en commun afin de favoriser des solutions de mobilité existantes tout en coordonnant et réduisant les besoins en déplacement ;
- La mobilisation des ressources territoriales et les enjeux à renforcer les synergies déjà existantes en matière de coopération locale ou transfrontalière ;
- L'accompagnement des initiatives favorisant la production d'énergie renouvelable et les actions locales de préservation, de repeuplement et de valorisation au titre de la mobilisation des atouts du territoire pour lutter et s'adapter au changement climatique et à l'urgence climatique ;
- Le soutien à l'amélioration et la mutualisation des équipements et des services de proximité ou l'accompagnement des initiatives innovantes valorisant les ressources locales et la solidarité dans le cadre du développement d'une attractivité du territoire ciblée, raisonnée et créatrice de liens ;

Concrètement, c'est à l'aune de ces domaines que le GAL, composé tant d'élus locaux que d'acteurs socioprofessionnels et du monde associatif, instruira les demandes de soutien financier déposées par des porteurs de projets privés et publics implantés sur les territoires du PETR et de la CCCE. Seuls ceux s'inscrivant dans ces champs d'actions pourront être financés au titre de LEADER.

Ainsi, l'ensemble des documents et ateliers précités permettront d'établir la stratégie LEADER du PETR /CCCE pour la période 2023-2027 et le plan d'actions afférent, lesquels seront traduits au sein du dossier de candidature remis à la Région Grand-Est.

B) Demande de subvention FEADER au soutien préparatoire du programme LEADER 2023-2027

Pour l'accompagner dans la préparation et la rédaction de cette candidature, le PETR, à l'issue d'un marché à procédure adaptée, a retenu le groupement d'opérateurs économiques constitué de la société EnVu2 et de l'association IDEES.

Ce choix a été fait pour renforcer la candidature au travers de l'expertise des cabinets retenus.

Dans ce cadre, le PETR a fait une demande, auprès de la Région Grand-EST, d'une subvention européenne du FEADER au titre de la sous-mesure 19.1 « Soutien préparatoire » du Programme de développement rural Alsace pour la réalisation de l'opération suivante : « Préparation et rédaction de la candidature Leader 2023-2027 ».

A ainsi été prévu le plan de financement prévisionnel suivant :

| | Frais pris en charge | Montant HT en euros |
|---------------|----------------------|---------------------|
| PETR | Frais de personnel | 6 000 |
| FEADER | Dépense sur devis | 24 000 |
| Total dépense | | 30 000 |

VU les statuts du PETR ;

VU l'appel à candidatures lancé par la Région Grand-Est pour procéder à la sélection des futurs Groupes d'Action Locale (GAL) ;

VU la délibération de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

VU la demande de subvention par courrier du 2 mars 2022 au titre du soutien préparatoire du programme LEADER 2023-2027

CONSIDERANT l'intérêt pour le PETR de répondre à cet appel à candidatures conjointement avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

CONSIDERANT l'intérêt pour le PETR de solliciter une subvention dans le cadre du travail préparatoire à la remise de la candidature afin de limiter l'autofinancement.

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau réuni le 5 septembre 2022

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER l'opportunité du PETR de Sélestat Alsace Centrale de candidater à l'appel à candidatures pour le prochain programme LEADER 2023-2027.

D'APPROUVER la demande de subvention FEADER au soutien préparatoire du programme LEADER 2023-2027 et le plan de financement afférent.

D'AUTORISER le Président à faire toute autre demande de subventions auprès d'organismes institutionnels dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 si la candidature devait être retenue.

D'AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Membres présents

Monsieur Patrick BARBIER, Président

Mesdames et Messieurs Jean-Marc BURRUS, Serge JANUS, Catherine GREIGERT, Robert ENGEL, Noëllie HESTIN Vice-Présidents.

Mesdames et Messieurs, Charles ANDREA, Patrick DELSART, Philippe DESAINTEQUENTIN, Yves DUSSOURD, Virginie MUHR, Michel WIRA, Bernard SCHMITT, Yvette WALSPURGER, Michel BUTSCHA, Denise KEMPF, Martin KLIPFEL, Mathieu KLOTZ, Mathieu LAUFFENBRUGER, Christian MEMHELD, Bernard SCHMITT, Jean-Luc FRECHARD, Thomas GOETTELMMANN, Régine ORSATI, membres titulaires.

Mesdames et Messieurs Bertrand GAUDIN, Olivier MORIS, Monique HOULNE, Alexandre KRAUTH, Abel MANGEOLLE, membres suppléants.

Procurations

Monsieur Claude RISCH, membre titulaire donne procuration à Monsieur Olivier MORIS

Monsieur Claude SCHALLER, membre titulaire donne procuration à Monsieur Robert ENGEL

Monsieur Jean-Pierre PIELA, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Bernard SCHMITT,

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Patrick BABIER,

Monsieur Sébastien SCHWOERER, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Mathieu KLOTZ,

Monsieur Denis PETIT, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Jean-Marc BURRUS

Pour extrait conforme, Sélestat, le 26 septembre 2022

Le Président, p.d. **Philippe STEEGER**

Directeur Général des Services

